



RÈGLEMENT DES  
**Hôpitaux Fédéraux**  
INDIENS

## **Soumettez votre demande aujourd'hui**

Si vous avez subi des préjudices lors d'un séjour dans un hôpital fédéral indien entre 1936 et 1981, vous pourriez être admissible à une indemnisation.



Des ressources et un soutien, y compris des assistants aux réclamations, sont disponibles gratuitement pour vous aider à remplir votre demande.

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse [www.IHSettlement.ca/fr](http://www.IHSettlement.ca/fr) ou composez le **1 888 592-9101** dès aujourd'hui.

### **Soutien en santé mentale et mieux-être**

Espoir pour le mieux-être **1 855 242-3310** | [www.espoirpourlemieuxetre.ca](http://www.espoirpourlemieuxetre.ca)  
Le soutien est gratuit, confidentiel et offert en anglais, en français, en cri, en ojibwé et en inuktitut.